

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE FOUCHÉ A ILLE SUR TET</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 33 Votants : 38 Délib. n° 08- 08/10/2020</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt, le 08 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BOURGHOFFER.

Date de la convocation : vendredi 2 octobre 2020

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés :

Absents ayant donné pouvoir : GARSAU Jacques (T) à Monique BOHER (T), LECOINNET Jean-Philippe (T) à Danielle POUDADE, PERSON Claude (T) à Dominique NOGUES (T), PETIT Vincent (T) à Nathalie ESCALAIS-VERGNETTES (T), PROFFIT France (T) à René LAVILLE (T).

RF Jérôme PARRILLA nommé secrétaire de séance.
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/10/2020 066-246600415-20201008-DE_050_2020-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la composition du conseil d'administration du collège Pierre Fouché à Ille sur Têt qui précise la désignation de deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un EPCI, d'un représentant de cet EPCI (sans voix délibérative) et d'un représentant de la commune.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un conseiller titulaire pour représenter la Communauté de communes Roussillon Conflent au sein du Conseil d'Administration du collège Pierre Fouché à Ille sur Têt

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

DESIGNE pour siéger au sein du Conseil d'Administration du collège Pierre Fouché à Ille sur Têt :

Madame PAGES Caroline

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/10/2020 066-246600415-20201008-DE_050_2020-DE